



La Celle Saint-Cloud

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES
SELON L'ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Budget primitif 2016

Dans un contexte financier national catastrophique pour les collectivités territoriales, marqué par le désengagement brutal de l'Etat qui reporte sur ces collectivités, à travers une réduction drastique de ses dotations, l'effort qu'il aurait dû lui-même entreprendre, tandis que, parallèlement, il porte à un niveau encore jamais atteint le prélèvement de péréquation au détriment de communes telles que la nôtre, le budget proposé par la ville pour l'exercice 2016 apparaît doublement volontariste .

Volontariste car la ville se refuse, une fois de plus et à la différence de beaucoup d'autres communes, à augmenter ses taux de fiscalité locale et donc à faire supporter aux Cellois le coût de ce désengagement de l'Etat,

Volontariste également car, forte des efforts de gestion réalisés au cours de ces dernières années, la ville peut proposer un budget d'investissement tout à fait conséquent, comportant l'engagement de nouvelles opérations pour un montant supérieur à celui de l'exercice précédent.

1 – Le Budget de Fonctionnement

L'accentuation de l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement, sans affecter la qualité des services rendus aux Cellois, constitue le fondement et le support indispensables aux politiques volontaristes exprimées par ce budget.

On notera ainsi que les charges d'achats sont réduites de 5 % par rapport au budget de l'exercice précédent, tandis que la réduction des effectifs par le non remplacement des départs permet de stabiliser l'évolution des dépenses de personnel. Au total, l'ensemble des charges de fonctionnement relevant de la responsabilité communale est ainsi ramené à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent (-1,4% hors prélèvements).

Malgré ces efforts, la très forte réduction de la dotation forfaitaire (- 665 k€) jointe à la forte augmentation du prélèvement de péréquation (+ 547 k€ de prélèvement FPIC) ne permettent pas de maintenir l'autofinancement à son niveau antérieur, même si celui-ci reste tout à fait significatif avec un montant de 1.502 k€

| RESSOURCES (k€) | Budget 2015 | Budget 2016 | % |
|--------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Produits | 5.051 | 5.212 | 3,2 % |
| Impôts et Taxes | 18.450 | 18.692 | 1,3 % |
| DGF | 5.500 | 4.835 | - 12,1% |
| Subventions et autres recettes | 2910 | 2874 | -1,2% |
| TOTAL RESSOURCES | 31.9 1 | 31.613 | - 0,9 % |

| DEPENSES | Budget 2015 | Budget 2016 | % |
|--------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Achats | 8.596 | 8.162 | -5,1 % |
| Personnel | 15.735 | 15.878 | 0,9 % |
| Prélèvements | 2.562 | 3.109 | 21,4 % |
| Subventions et autres dépenses | 3.044 | 2.963 | -2,7 % |
| TOTAL DEPENSES | 29.937 | 30.111 | 0,6 % |

| | | |
|--|--------------|--------------|
| RESULTAT réel (Autofinancement) | 1.974 | 1.502 |
|--|--------------|--------------|

2 – Le Programme d'Investissement

Malgré le contexte difficile la ville affirme sa volonté de maintenir un programme d'investissement important.

Ainsi, les nouvelles opérations qui seront engagées au cours de l'année 2016 représenteront un montant de 3,73 M€, supérieur, de près de 15%, au montant comparable de l'exercice précédent.

Dans le même temps sera lancée la réalisation du projet « Cœur de Ville » avec la définition du programme d'aménagement à retenir au terme d'une large concertation qui interviendra au cours de l'exercice. Une provision de 250.000 € a été prévue à ce titre en supplément du budget d'investissement évoqué précédemment.

Parmi les opérations nouvelles à engager en 2016, on citera notamment :

La création d'une nouvelle voie et d'un parking pour desservir l'ensemble Victor Hugo (collège, gymnase, logements, MJC),

L'aménagement du terrain de Beaufremont pour la pratique sportive ouverte,

La réalisation d'une liaison douce en sortie de bourg (Pescatore- Pompadour),
La poursuite de la rénovation de l'éclairage public de Beauregard et l'amorce de son alimentation en HT pour en abaisser le coût,
La création de deux stations « Autolib »,
La réfection de la toiture et des bassins de la piscine Corneille
Le ravalement du marché Berthet,
La poursuite de la rénovation des écoles et de leur équipement en TNI,
Le développement de l'usage de l'informatique dans la gestion quotidienne,
L'achèvement du PLU et la réalisation d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde),
La participation à la construction des logements sociaux de l'av. M. de Hirsch,
En matière d'environnement, l'acquisition d'un véhicule électrique, d'un véhicule hybride et de 2 vélos électriques.

Ces opérations s'ajoutent aux travaux pluriannuels de rénovation et de mise aux normes de nos équipements (remplacement des câbles d'alimentation électrique HT, des installations de chauffage, travaux de voirie ...). A noter, en particulier, le coût élevé des « mises aux normes » qui représentent près de 300.000 €, et ce depuis l'enclouement de l'escalier de l'hôtel de ville jusqu'à la recherche préalable d'amiante avant toute intervention, même minime, sur la voirie !

A noter également, et comme chaque année, la réinscription d'opérations inscrites au programme de l'exercice précédent mais qui n'ont pu être engagées. Ce montant, de seulement 425.000 €, s'inscrit, cette année, en forte baisse par rapport aux exercices précédents, reflétant ainsi l'effort très important mené par la ville pour réaliser au cours de l'exercice la quasi-totalité du programme voté.

A noter enfin, pour éviter toute confusion, que le « Budget de la section d'investissement » recouvre un périmètre plus large que le « Programme d'Investissement » présenté ci-dessus, puisqu'il intègre notamment les opérations financières prévues au cours de l'exercice (souscription ou remboursement d'emprunts par exemple).

3 – Le Programme d'Assainissement

L'essentiel de ce Programme sera consacré en 2016, outre les opérations récurrentes de gainage et de travaux divers, à la réfection complète du réseau de la rue Montagne Bon Air pour un montant d'environ 200.000 €